

-2 OCT. 2023

*Les Hôpitaux
Universitaires
de STRASBOURG*

A5c/ 812 /23

DECISION PORTANT DÉLÉGATION

LA DIRECTRICE GENERALE par intérim,

VU le Code de la santé publique,

VU le code général de la fonction publique,

VU l'arrêté n°2023 - 3923 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, en date du 24 juillet 2023, portant désignation de Madame Céline DUGAST comme Directrice Générale par intérim des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg à compter du 21 août 2023,

VU la décision n°A6a/811/23 du 1^{er} octobre 2023 portant affectation de Madame Stéphanie TRINIOL, Directrice adjointe,

VU l'organigramme de l'équipe de direction des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg au 1^{er} octobre 2023,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée, de manière permanente, à Madame Stéphanie TRINIOL, Directrice-adjointe, en charge des Coopérations territoriales, pour signer en son lieu et place l'ensemble des actes qui relèvent de la Direction des Coopérations territoriales, relatifs aux :

- Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) n° 10, Basse Alsace Sud Moselle ;
- Relations ville-hôpital ;
- Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) ;
- Relations inter-établissements ;
- Relations inter-Groupements Hospitaliers de Territoire.

Article 2 :

La délégation prévue par la présente décision exclue les marchés, bons de commande et liquidations supérieurs à 90 000 € (quatre-vingt-dix mille euros) hors taxes, et tout acte relevant d'un autre Département de gestion ou d'une autre Direction.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le même délai.

Céline DUGAST
Directrice Générale p.i. des H.U.S.

La Directrice Générale par intérim

Céline DUGAST

Copies :

- S. Triniol
- Préfecture du Bas-Rhin (pour publication au RAA)
- ARS DT Bas-Rhin
- TP HUS
- BAC